



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Application du protocole sanitaire dans les écoles du premier degré de Guyane

Question écrite n° 36852

### Texte de la question

M. Lénaïck Adam interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur plusieurs points tenant à l'application du protocole sanitaire dans le premier degré en Guyane. Premièrement, les élèves des écoles élémentaires du territoire guyanais ne sont pas astreints au port du masque, à l'inverse des autres élèves du territoire national. Une autre incohérence est l'inapplication en Guyane de la mesure selon laquelle est systématiquement renvoyé l'ensemble des élèves d'une classe maternelle dès lors que l'un d'entre eux est testé positif à la covid-19. Ensuite, il n'est pas prévu une fermeture systématique des classes élémentaires dans lesquelles un élève serait testé positif à un variant. M. le député tient à faire remonter les inquiétudes des enseignants de Guyane et du personnel éducatif dans son ensemble quant à leur sécurité sanitaire et celle de leur entourage. Aussi, faut-il rajouter que la Guyane est limitrophe du Brésil, pays où circule activement un variant tout aussi virulent que la covid-19 et ses autres variants ? Plusieurs cas de variants ont, à ce titre, d'ores et déjà été détectés en Guyane. Par conséquent, il lui demande pourquoi le protocole sanitaire national n'est pas appliqué en Guyane. Il souhaiterait savoir quels motifs justifient cette différence de traitement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lénaïck Adam](#)

**Circonscription :** Guyane (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36852

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 mars 2021](#), page 1801

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)